

Libellé du document examiné : Plan local d'Urbanisme

Territoire et commune(s) concernée(s) : Commune de Sermaise (91)

1) DONNÉES ET ENJEUX AGRICOLLES ET NATURELS

Type	Indicateur	Commentaires
Surface agricole de la commune (ha) - dont Surface Agricole Utile (SAU) déclarée à la PAC (ha)	Environ 847 ha (source MOS 2012) Dont SAU (PAC) : 810 ha	
Part de la SAU / la surface totale de la commune (%)	64 %	
Surface agricole utile rattachée aux sièges d'exploitation agricole situés sur la commune (données recensement agricole 2010) (ha)	879 ha	
Surface naturelle de la commune (ha)	408 ha (source MOS 2012)	
(joindre une carte)		
Type d'occupation des espaces naturels	Coteaux boisés et forêts Prairies en fond de vallée de l'Orge	
(joindre une carte)		
Surface forestière	392 ha (source MOS 2012)	
Surface boisée (hors surface forestière), dont parcs, friches boisées,...		
(joindre une carte)		
Caractéristiques géophysiques (relief, hydrographie, qualité agronomique des terres) (carte commentée)	Voir rapport de présentation du PLU	
Cultures présentes (liste des cultures) Élevages présents (liste des types d'élevage, y compris éventuels chevaux, ruches...) Siège et/ou bâtiment(s) d'exploitation	Céréales et oléoprotagineux Pas d'élevage	
Exploitations agricoles :		
<input type="checkbox"/> nombre (ou carte) de sièges d'exploitations sur la commune	En 2014, 16 exploitants agricoles (dont 5 ont leur siège sur la commune de l'Essonne)	
<input type="checkbox"/> nombre (ou carte) des exploitations ayant des parcelles sur le périmètre mais leur siège hors commune		

Taille des exploitations (SAU moyenne)	172 ha (d'après recensement agricole 2010)
Exploitations forestières (nombre, superficie, fournir une carte)	NC Forêts départementales, communales et privées
Emplois générés :	En 2010 : 10 UTA sur le territoire
<input type="checkbox"/> Emplois en exploitations agricoles (nombre)	
<input type="checkbox"/> Emplois en entreprises dépendant de l'agriculture (silo, concession de matériel agricole...) (nombre ou commentaire)	
Type d'agriculture en place (conventionnelle / raisonnée / intégrée / biologique / agriculture de conservation)	Conventionnelle et bio
Commentaires sur filières / mode de production / mode de commercialisation	
Des surfaces sont-elles exploitées en agriculture biologique ? Si oui, lesquelles ? (références cadastrales, exploitant agricole...)	Oui, par M. Franck Chevallier. Surfaces non connues
Évolution les 10 dernières années du nombre d'exploitations : - agricoles - forestières	10 exploitations agricoles en 2001 et 5 aujourd'hui
Prescriptions environnementales particulières ? (zone humide, Natura 2000, site classé – site inscrit, forêt de protection, arrêté de protection de biotope, captages d'eau, PNR, et autres ZNIEFF, trame bleue, trame verte...) Espace Naturel Sensible (zone de préemption communale, départementale, ...)	Voir rapport de présentation du PLU
(carte ou commentaire)	
Contraintes liées à l'urbanisation ? (circulation des engins agricoles et forestiers, accès au silo, au mécanicien agricole ou coopérative, passages de camions 44t transport betteraves, pommes de terres, transport de bois, distances imposées par le règlement sanitaire départemental...) (Carte)	Pas de contraintes particulières connues
Éléments particuliers à signaler (projet d'installation nouvel agriculteur et/ou exploitant forestier, projet d'agrandissement, projet de bâtiment...)	RAS

2) LE PROJET ET SON IMPACT SUR L'AGRICULTURE ET LES ESPACES NATURELS

Grandes orientations du projet impactant l'agriculture, les espaces naturels, forestiers et/ou boisés

Peu d'impacts.
Les espaces agricoles et naturels sont globalement protégés et maintenus dans la révision du PLU.
L'enveloppe urbaine des hameaux n'est pas étendue sauf pour Blancheface (sur environ 3000m²)
Les autres secteurs d'extension (environ 2,2 ha) se situent sur des friches naturelles.

Évolution des zonages entre actuel et futur document d'urbanisme (carte et surface) :

- A à U ou AU
- A à N
- AU exploité à U
- N en AU
- dont N exploité à AU
- AU à A
- U à A
- N à A
- dont N exploité à A

voir présentation vidéoprojetée

Evolution des trames entre actuel et futur document d'urbanisme (carte et surfaces) :

- EBC
- L123-1-5 III 2° (ancien L123-1-5-7) du code de l'urbanisme

Pas d'évolution des EBC. Le nombre d'ha existants est maintenu.

Identifier, entre actuel et futur document d'urbanisme (carte et surfaces), et expliquer pour quels motifs :

- EBC dont le boisement a disparu
- EBC non boisé
- EBC levé
- nouveaux espaces en EBC

Voir ci-dessus.

Projet de défrichement :

Néant – non connu

Bilan de la consommation des espaces agricoles (solde des évolutions en ha, préciser le mode de calcul : formule)

Evolution générale positive globale de 20 ha

Bilan de la consommation des espaces naturels (solde des évolutions en ha, préciser le mode de calcul : formule)

Evolution négative globale d'environ 4 ha

Bilan de la consommation des espaces forestiers (solde des évolutions en ha, préciser le mode de calcul : formule)

Destination de la consommation des espaces naturels, 1. « Pâturage des Joncs » (Zone AUB) : 1,4 ha agricoles et forestiers (pour quelle utilisation [logement, Secteur à vocation habitat équipements collectifs, infrastructures, création d'espace Secteur à projet pour accueillir une opération naturels, ouvertures de milieux, ...] et pour répondre à quels d'aménagement d'ensemble, permettant de développer un besoins [démographie, étude de marché, obligation habitat diversifié

réglementaire...] ?)

Une trentaine de logements à terme

2. « Pâturage des Joncs » (Zone UI) : 0,6 ha

Secteur à vocation économique

Site d'extension de la zone d'activités communautaire existante

3. « Secteur proximité centre ville » (Zone UB) : 0,2 ha

Secteur à vocation habitat

Secteur d'urbanisation situé entre le coeur de bourg et les premiers pavillons de la Charpenterie, au plus près des principaux équipements publics

4. « Hameau de Blancheface » (Zone UB) : 0,3 ha

Secteur à vocation habitat

Secteur d'urbanisation avec OAP, qui s'inscrit dans un projet plus global de mise en valeur du corps de ferme.

Maximum de 6 lots à bâtir

Règlement de la zone A (constructibilité en zone A, largeurs de voiries...) (à joindre)

Voir règlements des zones A, des zones N

Règlement encadrant les extensions et annexes d'habitations en zone A (résumé)

Règlement de la zone N (constructibilité, % évolution construction autorisée, nombre d'annexes...) (à joindre)

Règlement encadrant les extensions et annexes d'habitations en zone N (résumé)

Cartographier le type de zonages appliqués aux espaces forestiers et/ou boisés et justifier les choix retenus :

- N avec ou sans protection
- A avec ou sans protection
- et/ou type de protection particulière :

* EBC

* L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme

Propriétaire(s) du foncier agricole et forestier impacté ? (agriculteur, État, commune, particulier...)

Impact sur les exploitations agricoles et forestières en place (Commentaire, nombre d'exploitations touchées, emprise sur leur SAU, productions touchées, impact prévisible sur l'équilibre économique ou patrimonial des exploitants)

1 exploitation concernée sur l'OAP de Blancheface

Mesures compensatoires prévues pour réduire l'impact de la consommation (utilisation de dents creuses, réhabilitations de terrains/friches...)

Optimisation et densification des zones urbaines
Limitation du développement des hameaux

Densité (logement + ZAE + voirie/accès) de l'urbanisme existant et du prévu.	/
Contraintes liées aux documents supra-communaux : PNR, SDRIF, SCOT, PLH, SRCE...	/
Insertion du projet dans le territoire (communes voisines, SCoT...)	/
Existence d'un diagnostic au niveau local sur les enjeux et la fonctionnalité des zonages N et A, à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes?	/
Prise en compte du projet sur continuités écologiques, réservoirs de biodiversité (identifiés dans le SRCE et dans le diagnostic local) ? Et moyens de réduction des effets?	
Objectifs chiffrés de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers	
Y a-t-il eu concertation entre élus et agriculteurs ou forestiers ? Sous quelle forme ? Bilan ?	Oui dans le cadre de 2 réunions publiques et réunions avec un représentant local du monde agricole Elle a permis de prendre en compte les besoins d'évolutions et attentes des agriculteurs.

3) SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES (STECAL)

Le règlement du PLU peut, « à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » (Art L.151-13 du Code de l'Urbanisme).

Combien de STECAL sont-ils inscrits au PLU ?
Joindre une carte localisant et numérotant les STECAL.

La zone N comprend également deux secteurs de taille ou de capacité d'accueil limité (STECAL), identifiés en N* : Château de Sermaise et activité économique le long de la RD116. Il s'agit de reconnaître l'existant et d'autoriser des extensions limitées de la surface de plancher dans les limites de 20 %.

Il existe des bâtiments en zones A et N : il s'agit soit de bâtiments à usage agricole, soit d'habitations existantes

Quelle surface totale cela représente -t-il ?

Y a-t-il des bâtiments en zone A ou N qui ne sont pas identifiés dans un STECAL ?
Si oui, pour quels motifs ?

STECAL N°1

Quelle caractéristique exceptionnelle justifie la création du STECAL n°1 ?

Comment le règlement de zone prend-il en compte cette caractéristique ?

Quelle était la destination de la zone dans le document d'urbanisme précédent ? Zone A ? Zone N ? Zone Nc ?...

Quelle est la surface du STECAL n°1 ?

4) CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN BÂTIMENT

« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (...). » (Article L.151-11 du Code de l'Urbanisme)

Combien de bâtiments sont-ils inscrits au PLU ? Joindre une carte localisant et numérotant les bâtiments inscrits.

Bâtiment n°1

Quelle est l'utilisation actuelle du bâtiment ?

Le bâtiment est-il soumis à des prescriptions environnementales particulières : zone humide, Natura 2000, protection de captages d'eau, PNR, ZNIEFF, trame bleue, trame verte...(joindre une carte)

Certaines destinations du bâtiment sont-elles interdites par le règlement ?

ANNEXE : Sources de données utiles

Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Driaaf)

□

Chiffres clés départementaux :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Chiffres-cles-de-2016.620>

Dont :

Données par commune 2010
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/resultats-donnees-chiffrees/>

Chiffres et données agricoles
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/>

Cartes diverses :

Cultures pratiquées, orientations technico-économiques, petites régions agricoles...

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Agriculture,90>

Aménagement du territoire ; Analyse fonctionnelle

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Amenagement-du-territoire>

Forêts

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Foret>

Signes de qualité et d'origine

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Signes-de-qualite-et-d-origine>

Analyses et commentaires

Recensement agricole 2010 en Essonne

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Recensements-agricoles>

Études sur l'agriculture et la forêt en Île-de-France

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Etudes>

Géoportail : site de l'IGN présentant notamment les parcelles déclarées à la PAC commune par commune, diverses occupations des sols (Corine Land Cover, forêts), des zonages réglementés (Natura 2000...).

<http://www.geoportail.gouv.fr/donnees>

Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France (IAU) : Base de connaissance sur le Mode d'occupation du sol (Mos)

<http://www.iau-idf.fr/cartes/base-de-connaissance/mos.html>

Secrétariat de la CDPENAF :

Service d'économie agricole de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne

tél : 01 60 76 32 42

mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Site : <http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>